



Financement / Prêt à 0 % enseignant / Acquisition de la Résidence Principale

L'ADIL GUADELOUPE VOUS INFORME

Le ministère de l'Education nationale lance en exclusivité avec la Banque Postale un prêt immobilier à taux zéro pour les enseignants.

Qu'est-ce que le prêt à 0% enseignant pour l'acquisition de la résidence principale ?

Depuis le 25 septembre 2009, les enseignants peuvent bénéficier, sous certaines conditions, **d'un prêt à 0% pour l'acquisition ou la construction de leur résidence principale**. S'il s'agit de l'achat d'un bien existant, les travaux éventuels peuvent être pris en compte dans le montant du prêt.

Ce prêt concerne les enseignants (fonctionnaires du public ou de l'enseignement privé sous contrat) des premier et second degrés :

- l'année qui suit leur **première affectation** sur un poste d'enseignement
- ou l'année qui suit une **mutation** interdépartementale ou inter académique.

Son montant peut atteindre, dans la limite de 50% du montant des prêts (de deux et plus) affectés à l'achat du logement :

- 30 000 € maximum pour les primo-accédants (personne n'ayant pas été propriétaire de sa résidence principale dans les deux années passées)
- 15 000 € maximum pour les autres (il doit alors s'agir d'une opération d'achat-revente).

En présence d'un couple d'enseignants, chacun peut prétendre à ce prêt s'il remplit les conditions.

Il est remboursable sur une durée de 2 à 10 ans, à échéances constantes.

A ce jour, il est distribué exclusivement par la Banque Postale. Le reste du financement du projet peut être monté auprès d'un autre établissement.

Il est cumulable avec l'ensemble des prêts permettant l'acquisition d'une résidence principale.

Il ne peut donner lieu à la perception par la banque de frais de dossier ou d'une pénalité de remboursement anticipé.

Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux

